

*XXXV<sup>e</sup> SESSION*  
*Paris, 3 au 6 juillet 2009*

---

**DOCUMENT N°54**

**RESOLUTION**

**« LA FRANCOPHONIE EN LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA »**

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Paris (France) pour sa XXXV<sup>e</sup> Session du 3 au 6 juillet, sur proposition de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles et de son Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/SIDA,*

**RAPPELANT** la résolution adoptée par l'Assemblée réunie en plénière à Québec en 2008, laquelle appelait les parlements de la Francophonie et ses instances à un engagement soutenu dans la lutte contre le VIH/SIDA ;

**CONSIDERANT** la persistance du VIH/SIDA dans l'espace francophone, qui se traduit par le nombre élevé de malades et l'accès difficile et coûteux aux médicaments ;

**CONSIDERANT** la grande vulnérabilité des groupes à risque et des personnes vulnérables et la nécessité d'assurer la protection de leurs droits fondamentaux ;

**APRES AVOIR PRIS ACTE** des derniers développements concernant le VIH/SIDA dans le monde, lors du Séminaire sur la pandémie tenu par l'APF à Bamako en février 2009 ;

**RECOMMANDE**

- Le renforcement des mesures de prévention, particulièrement auprès des groupes à risque et des personnes vulnérables ;
- L'adoption, le cas échéant, de cadres juridiques favorables à la réponse au VIH/SIDA ainsi que le rejet des approches coercitives telles la criminalisation de la transmission du VIH/SIDA et la restriction de l'accès aux services de santé pour les membres des groupes à risque et les personnes vulnérables et marginalisées ;

- L'instauration de la gratuité des antirétroviraux et des soins pour tous les malades du VIH/SIDA ;
- La mise en œuvre des mécanismes prévus par les accords de l'OMC sur les brevets de médicaments et notamment les licences obligatoires ;
- L'affectation de ressources suffisantes aux pays africains et asiatiques par les pays développés et les organismes bilatéraux et multinationaux, et ce, malgré la crise financière, ainsi que l'institution d'un fonds national VIH/SIDA dans chaque pays, supervisé par les parlementaires, et le renforcement des systèmes de santé sous tutelle des pouvoirs publics ;
- La concertation des efforts de toutes les instances de la Francophonie et d'organisations tels l'ONUSIDA, ses cosponsors et le Forum parlementaire européen ;

#### **ET RÉAFFIRME**

- Que sans lutte plus résolue et efficiente contre la pauvreté et les processus de paupérisation, les résultats de la lutte contre le VIH/SIDA resteront fragiles et ne s'inscriront pas suffisamment dans une perspective de développement durable et solidaire.